



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/46/L.68
20 mars 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 147 de l'ordre du jour

CELEBRATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1995

Australie, Belize, Botswana, Chine, Emirats arabes unis, Equateur,
Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée,
Honduras, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie,
Mozambique, Myanmar, Oman, Pologne, Qatar, République-Unie de
Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Sainte-Lucie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine et Zaïre : projet
de décision

L'Assemblée générale

1. Décide de créer un comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les Etats Membres;

2. Charge le Comité préparatoire d'examiner et de lui présenter, à sa quarante-septième session, des propositions concernant des activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que ses décisions seront prises par consensus.

